

Règlement du 1er Concours PHOTO Organisé par la commune de Uhlwiller-Niederaltorf

A travers vos photos :
« Redécouvrons notre commune ! »

1-Objet du concours photo

La commission communication de la municipalité de Uhlwiller-Niederaltorf propose un concours photo amateur gratuit afin de dévoiler, au travers de vos clichés : un lieu, une ambiance, ...

2-Thème des photos

Le thème du concours est « Redécouvrons notre commune ».

3-Durée du Concours

Le concours se déroulera du 01 mars 2022 au 31 août 2022 minuit.

4-Conditions de participation

La participation au concours est gratuite et ouverte à tous les habitants de notre commune.

Sont exclus des participants les photographes professionnels.

5-Modalités de participation

Chaque participant peut présenter 1 seule photographie dont il est l'unique auteur.

Détails techniques

- Les photos doivent être prises sur le territoire de Uhlwiller-Niederaltorf
- Les photos peuvent être en couleurs ou en noir et blanc

Deux catégories sont ouvertes pour les participants :

- Catégorie Jeunesse (- de 18 ans)
- Catégorie Adultes (à partir de 18 ans)

Il enverra sa photo par mail en attestant les modalités citées en article 8 à l'adresse suivante : concours.uhlwiller@gmail.com en notant dans l'objet du mail : Concours photo.

6-Jury du concours et critères de sélection

Courant septembre 2022, à la clôture du concours, le jury du concours sera constitué par :

- les abonnés Facebook et Instagram une seule voix par abonné sur une photo uniquement,
- un vote lors de l'exposition à la salle socio culturelle un samedi matin,
- deux membres de la commission communication pour cinq voix chacun,
- deux membres du Conseil Municipal des Jeunes pour cinq voix chacun,
- Un professionnel de la photo représenté par Monsieur Serge Loesch de l'atelier du sel à Berstheim pour dix voix

Les membres du jury ne peuvent pas participer au concours photo.

Les photographies des candidats seront présentées de façon anonyme. A ce titre aucun signe distinctif ou filigrane ne doit être apposé sur les photos.

Ne pourront connaître les noms des auteurs des clichés que la ou les personnes chargées de réceptionner les œuvres.

Les critères de sélection seront :

- Le respect du thème
- La qualité technique de l'image
- Le sens artistique et l'originalité du sujet

7-Résultats

Les 6 photos primées seront affichées sur les réseaux sociaux, site de la Mairie et paraîtront dans le bulletin municipal de fin d'année décembre 2022.

8- Responsabilités et droits photographiques

Les participants au concours cèdent à titre gracieux les droits de reproduction, de représentation et de divulgation ainsi que les modalités de réutilisation envisagées (exposition et publication).

L'œuvre présentée est déclarée sans valeur commerciale.

Les participants acceptent la présentation de leur œuvre. Ils autorisent la commune de Uhlwiller-Niederaltorf à présenter, reproduire et diffuser la photo sur tous supports et utilisations connus et inconnus à ce jour et sans contrepartie financière.

En contrepartie, la commune s'engage à divulguer l'identité des photographes (prénom et nom) qui pourra être mentionnée sur le site internet communal, réseaux sociaux, dans une exposition, dans le bulletin municipal ou tout autre support de communication.

Les participants au concours doivent être dépositaires des droits liés à l'image et avoir obtenu l'autorisation des personnes identifiées ou des propriétaires des lieux privés reconnaissables sur la photo présentée.

Ils sont les seuls responsables de tous les droits relatifs aux images qu'ils présentent.

Le participant est seul responsable de sa photographie et garantit la commune de Uhlwiller-Niederaltorf contre toute action ou recours qui pourrait être intenté du fait de sa publication.

La commune de Uhlwiller-Niederaltorf décline toute responsabilité concernant des réclamations et/ou des plaintes de personnes qui figureraient sur les photos ou images envoyées. Néanmoins, afin que tous les participants puissent s'assurer du consentement des personnes photographiées (ou des propriétaires s'il s'agit de lieux privés), il est joint au présent règlement une autorisation pour l'utilisation de l'image (annexes 2 et 3).

Il est précisé que, si les personnes ne sont pas identifiables (de dos, trop loin ...) ou s'il s'agit d'une photographie de groupe (prise dans un espace public sans individualisation d'une personne), l'obtention de cette autorisation n'est pas nécessaire. Les organisateurs du concours ne pourront être tenus pour responsables de tout problème lié au déroulement du concours qu'il s'agisse d'erreur humaine, de problème informatique, technologique ou de quelque autre nature.

La commune décline toute responsabilité en cas de perte, de détérioration ou de vol des clichés.

La commune se réserve le droit, à tout moment, d'interrompre, de supprimer, de différer ou de reporter le concours et/ou d'en modifier les modalités après information des participants si les circonstances l'exigent.

9- Acceptation du règlement

La participation au concours vaut acceptation du présent règlement par les concurrents. Tout manquement au règlement entraîne la disqualification du candidat.

Bulletin de participation (à joindre obligatoirement au mail)

Nom :

Prénom :

Catégorie du concours :

- Catégorie Jeunesse (- de 18 ans)
- Catégorie Adultes (à partir de 18 ans)

Adresse :

.....
.....
.....

Téléphone :

Adresse email :

Je soussigné(e)

..... certifie :

- ne pas être photographe professionnel
- avoir pris connaissance du règlement du concours et y adhérer de façon pleine et entière.
- l'exactitude des informations communiquées.

Signature précédée de la mention « lu et approuvé ».

ANNEXE 1

AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS UNIQUEMENT

Je soussigné(e)

Demeurant à :

En ma qualité de mère/père/tuteur légal, autorise mon fils/ma fille (rayer les mentions inutiles)

NOM :

Prénom :

à participer au concours photo organisé par la commune de Uhlwiller-Niederaltorf.

J'atteste avoir pris connaissance du règlement du concours photo

Fait àle.....

Signature précédée de la mention « lu et approuvé ».

Pour les mineurs, nom et signature de la personne responsable :

ANNEXE 2

AUTORISATION DE LA PERSONNE PHOTOGRAPHIEE SUR LA LIBRE UTILISATION DE SON IMAGE

Je soussigné(e)

Demeurant à

autorise la prise de vue et la publication de l'image sur laquelle j'apparais et suis reconnaissable, ceci sur différents supports (écrit, électronique, audiovisuel, exposition) et sans limitation de durée.

Je reconnais avoir pris connaissance de l'utilisation qui en sera faite dans le cadre du concours photo organisé par la Commune de Uhlwiller-Niederaltorf.

Je reconnais également que les utilisations éventuelles ne peuvent porter atteinte à ma vie privée et, plus généralement, ne sont pas de nature à me nuire ou à me causer un quelconque préjudice.

Fait à le.....

Signature de la personne photographiée
(faire précéder de « lu et approuvé ») :

Signature du photographe
(faire précéder de « lu et approuvé »)

ANNEXE 3

AUTORISATION SUR LA LIBRE UTILISATION DE L'IMAGE D'UN LIEU PRIVE

Je soussigné(e)

Demeurant à

AUTORISE Mme/M.

A photographier et à utiliser la photographie de

.....
.....
.....

situé(e)

.....
.....

dans le cadre du concours photo organisé par la Commune de Uhlwiller-Niederalfdorf.

J'autorise l'exploitation et l'utilisation de l'image représentant le lieu décrit ci-dessus par la Commune de Uhlwiller-Niederalfdorf ; ceci sur différents supports (écrit, électronique, audiovisuel, exposition) et sans limitation de durée.

Fait à le.....

Signature du ou des propriétaire(s)
(faire précéder de « lu et approuvé ») :

Signature du photographe
(faire précéder de « lu et approuvé »)